

Monsieur le Ministre d'état  
Ministère de la transition écologique et solidaire  
A l'attention de la Mission de la sûreté nucléaire  
et de la radioprotection  
Tour Séquoïa  
92055 La Défense Cédex

Affaire suivie par :  
Denis RIVE  
01 46 54 97 05  
denis.rive@cea.fr

Fontenay-aux-Roses, le 31 janvier 2019

Objet : CEA/Cadarache – INB n° 123 dénommée LEFCA  
Déclaration d'arrêt définitif de fonctionnement

N/Réf : DSSN DIR 2019-55

Monsieur le Ministre d'état,

En application de l'article L. 593-26 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous déclarer l'intention du CEA d'arrêter définitivement le fonctionnement de l'installation nucléaire de base n° 123, dénommée LEFCA, implantée sur le centre CEA de Cadarache, et ce au plus tard le 31 décembre 2023.

Conformément à l'article 37 du décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007 modifié relatif aux installations nucléaires de base et au contrôle, en matière de sûreté nucléaire, du transport de substances radioactives, cette déclaration est souscrite au moins deux ans avant la date prévue d'arrêt définitif et est accompagnée de la mise à jour du plan de démantèlement de l'installation.

Dans l'attente de l'engagement du démantèlement, le CEA envisage, en vue de réduire les risques ou inconvénients pour les intérêts protégés mentionnés à l'article L. 593-1 du code de l'environnement, de mener les opérations préparatoires suivantes :

- traitement des matières et évacuations (diminution du terme source) ;
- évacuation des déchets et effluents d'exploitation ;
- opérations de démontage des équipements inutilisés (Boîtes à gants procédés arrêtés, réseaux des fluides inutilisés, etc.) dans l'optique de faciliter le démantèlement ;
- aménagements de locaux ;
- confirmation du zonage déchets avec, si possible, déclassement de certaines zones à déchets.

En application de l'article L. 593-27 du code de l'environnement, le dossier de démantèlement de l'INB n° 123 vous sera transmis en janvier 2021.

Par ailleurs, cette déclaration sera portée à la connaissance de la commission locale d'information (CLI) et mise à disposition du public par voie électronique.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre d'état, en l'assurance de ma très haute considération.



Jean-Luc VO VAN QUI

Directeur de la sécurité et de la sûreté nucléaire

Pièce jointe : Plan de démantèlement de l'INB n° 123 LEFCA – Janvier 2019

Copie (avec PJ) :

ASN (1 ex. CD)

ASN/DRC (1 ex. CD)

ASN/Division de Marseille (1 ex. papier)

IRSN/PSN-EXP (1 ex. CD)

IRSN/PSN-EXP/SSTC (Les Angles) (1 ex. CD)